

ECOLE DE SOREZE

établissement libre du 2^e degré
associé à l'enseignement public
1, Rue Lacordaire à SOREZE
81110 DOURGNE

le 12 Juin 1978

Le Censeur de l'Ecole de Sorèze
aux parents des élèves de l'Ecole.

OBJET : départ en vacances fin de l'année scolaire.

Les élèves ne pourront quitter l'Ecole avant le 30 Juin (date officielle de la fin de l'année scolaire). Cependant, une dérogation de deux jours pourra être accordée sur demande écrite des parents pour les mineurs, étant entendu que les majeurs peuvent demander cette autorisation eux-mêmes.

Pour les élèves des classes de Terminale, Première, Troisième qui passent des examens nationaux (Baccalauréat, épreuve de Français, B.E.P.C. éventuellement), les dates de départ en vacances sont fixées en fonction des résultats des épreuves du 1er groupe; certains d'entre eux devront affronter les oraux du 2^e groupe qui ne seront connus qu'ultérieurement.

Pour le jour précis du départ en vacances, une entente précise avec le Censeur est nécessaire. Il est en outre précisé qu'avant son départ, chaque élève devra avoir soigneusement rangé ses affaires et avoir inscrit sur toutes les valises, cantines ou caisses : soit l'adresse exacte où elles doivent être expédiées, soit la mention "A garder à l'Ecole", pour les élèves qui reviennent à la rentrée de Septembre 1978.

L'ECOLE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DE VOL, AU CAS OU CETTE PRESCRIPTION N'AURA PAS ETE OBSERVEE.

PRIERE DE RETOURNER D'URGENCE A

MONSIEUR LE CENSEUR LA FICHE

JOINTE ENTIEREMENT REMPLIE

(RECTO ET VERSO)

T.S.V.P.

ECOLE DE SOREZE

établissement libre du 2^e degré
associé à l'enseignement public
1, Rue Lacordaire à SOREZE
81110 DOURGNE

- 2 -

Le Directeur,
aux Parents des élèves de l'Ecole.

OBJET : Organisation de la rentrée scolaire de Septembre 1978.

Les Conseils de classes n'ayant lieu que dans la semaine du 12 au 18 Juin, et les contrôles de fin d'année scolaire pouvant modifier les décisions prises à ces conseils puisque le dernier mois scolaire est aussi important que tous les autres, il ne nous sera pas possible de vous faire connaître les résultats d'admission en classe supérieure ou de redoublement avant le 30 Juin.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de nous retourner l'adresse de vacances de la famille sur le bulletin ci-joint.

Cependant, et pour nous permettre d'organiser au mieux de l'intérêt des élèves la prochaine rentrée scolaire, je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir nous faire connaître votre décision de réinscrire votre (vos) enfant (s) à l'Ecole pour la prochaine rentrée ou alors de nous signifier sa désinscription.

Afin qu'il ne puisse pas y avoir d'ambiguïté dans votre réponse, nous ne considérerons comme inscrits que les élèves dont les parents nous auront retournés avec la fiche ci-jointe la somme de 250 F.

Cette somme de 250 F à joindre au bulletin de réinscription représente forfaitairement les frais de bulletins scolaires, visites médicales obligatoires, assurances scolaires et extra-scolaires normales, cotisations non prises en compte par l'Etat pour la retraite des professeurs sous Contrat d'Association, cotisations à verser aux différents organismes de l'enseignement catholique au plan régional ou national. Cette somme perçue par l'Ecole lors de l'inscription de tout élève n'est pas remboursée en cas de désistement de dernière minute de la famille.

NOTE IMPORTANTE :

Les élèves admis en 4^e ont le choix entre les options ci-après :

I	GREC	ANGLAIS	ALLEMAND
II.....	GREC	ANGLAIS	ESPAGNOL
III....	LATIN	ANGLAIS	ALLEMAND
IV.....	LATIN	ANGLAIS	ESPAGNOL

Prière de préciser cette option dans la fiche à nous retourner.

DISTINCTIONS :

Les élèves de l'Ecole se sont particulièrement distingués cette année dans des compétitions sportives (avant de le faire dans celles des examens), à savoir :

- Champions du Tarn par équipe en athlétisme
- Obtention de 10 diplômes du 1^e degré d'équitation (sur 10 candidats)
- Obtention de 3 diplômes du 2^e degré d'équitation (sur 4 candidats).

MERCY DE VOTRE ATTENTION ET N'OUBLIEZ PAS DE NOUS RETOURNER LA FICHE JOINTE.